

MARGUERITE CHETIF ¹

(1621-1649-1694)

Monsieur Vincent et Mademoiselle Le Gras se sont souvent rencontrés au cours de leur vie pour parler des Filles de la Charité. Un point sur lequel ils se sont longuement entretenus, est celui de l'avenir de la Compagnie. Lors des graves maladies de Louise de Marillac, Monsieur Vincent se demandait : Qui pourra la remplacer ? Sera-t-il à propos de faire choix d'une des Filles de la Charité ? Aura-t-elle la capacité de gouverner cette petite Compagnie ? Ne serait-il pas préférable de faire appel à une Dame de la Charité, plus habituée à gérer les affaires, plus apte à entrer en relation avec les Administrateurs, les Évêques, etc.

Cette question semble résolue en 1645 lorsque l'archevêque de Paris approuve la Compagnie. Le règlement, rédigé alors, dit expressément :

« La dite confrérie sera composée de veuves et de filles, lesquelles en éliront quatre d'entre elles, à la pluralité des voix. de trois ans en trois ans, pour être leurs officières, dont la première sera la Supérieure. »²

Mais les maladies fréquentes de Louise de Marillac font craindre une port proche. Alors Monsieur Vincent hésite. Il consulte, il réfléchit. Le 20 novembre 1654, il fait part à Monsieur Ozenne, prêtre de la Mission en Pologne, de ses longues recherches et de la décision prise.

Quant à la difficulté que l'on fait qu'aucune d'elles soit capable de diriger les autres, je vous dirai, Monsieur, qu'il y a longtemps que je pense à cette affaire, et que j'ai mis en question savoir quelle direction sera la meilleure, soit une de la même compagnie, ou celles des Dames de la Charité, ou quelqu'une d'entre lesdites Dames. Or il m'a paru difficulté en l'une et en l'autre manières : en la première, qui est celle d'une Fille de la Charité à cause de leur simplicité ; à l'égard des Dames en général, à cause de la diversité des esprits qui s'y rencontrent ; et pour une d'entre lesdites Dames, elle ne pourra pas continuer l'esprit que Notre Seigneur a mis en ladite Compagnie, pour ne l'avoir pas reçu elle-même.

De sorte que, toutes choses pesées et considérées, nous avons estimé de faire de la terre le fossé, c'est-à-dire de faire choix, à la pluralité des voix, de celle que la Compagnie jugera être la plus propre d'entre elles à cet effet, laquelle étant aidée et dirigée par le Supérieur Général de la Compagnie, il y a sujet d'espérer que Dieu bénira la chose et qu'il s'en constituera lui-même le directeur, ce qui semble absolument nécessaire à cause de l'extension de leur Compagnie en quantité d'endroits de ce royaume.

Ce sont ces raisons et beaucoup d'autres que je vous rapporte brièvement et confusément qui ont fait qu'en suite de beaucoup de prières et de conseils qu'on a pris, et d'assemblées que l'on a faites pour cela, l'on a estimé qu'il valait mieux élire une Fille de la Charité pour diriger les autres, de l'avis que j'ai dit, que de donner la conduite à d'autres personnes qui ne sont pas du corps.³

En 1656, Louise de Marillac tombe à nouveau gravement malade. Monsieur Vincent s'inquiète. Au cours de l'une de ces visites, il interroge Mademoiselle :

« Mademoiselle, ne jetez-vous point les yeux sur quelqu'une de vos filles pour être en votre place ? »

Mademoiselle se recueille un long moment. Ce n'est pas la mort qui lui fait peur. Elle est heureuse de rencontrer son Seigneur dans un face à face. Mais, devant ses yeux, passent plusieurs de ses filles : des anciennes, des plus jeunes. Elle réfléchit, elle prie. Puis, ouvrant les yeux, elle regarde Monsieur Vincent et lui dit :

¹ Echos de la Compagnie - octobre, novembre, décembre 1985

² Règlement des Filles de la Charité – août-septembre 1645- Doc. 371

³ Vincent de Paul à Charles Ozenne – 20 novembre 1654 - Doc. 669

*« Monsieur, comme vous m'avez choisie par la divine Providence, il me semble que, pour la première fois, il est expédient que ce ne soit point à la pluralité des voix, mais que vous la nommiez pour une fois seulement ».*⁴

Après un autre temps de silence, de recueillement, Louise de Marillac indique tout simplement à Monsieur Vincent celle sur qui se porte son choix.

*« Pour moi, je trouve que ma Sœur Marguerite Chétif serait bien propre. C'est une fille qui a paru sage partout et a réussi partout. Et où elle est, à Arras, elle a bien fait et a été fort courageuse parmi les soldats ».*⁵

C'est Monsieur Vincent lui-même qui rapportera aux Sœurs cette conversation avec Louise de Marillac, lors de sa dernière conférence le 27 août 1660.

Qui est donc cette Sœur que Louise de Marillac propose à Monsieur Vincent comme Supérieure Générale ?

Sa jeunesse

Marguerite Chétif est originaire de la banlieue parisienne. Elle est baptisée en l'église Saint-Sulpice le 8 septembre 1621, le jour où l'Église fête la Nativité de la Vierge Marie. L'église Saint-Sulpice est alors l'église paroissiale du bourg Saint-Germain dont la population grandit sans cesse. En 1646, la reine Anne d'Autriche viendra elle-même poser la première pierre d'une nouvelle église destinée à remplacer l'ancienne devenue trop petite.

Marguerite passe sa jeunesse dans ce bourg aux portes de Paris. Elle voit passer dans les rues des filles que l'on appelle Filles de la Charité, qui servent les nombreux malades de ce quartier. Elle rencontre aussi les petites orphelines recueillies par Mademoiselle de Lestang à la Miséricorde au faubourg Saint-Germain. Marguerite aime se rendre utile à son prochain. Elle souhaite aussi consacrer sa vie à Dieu. Il est probable qu'elle parle de son désir au curé de sa paroisse, Monsieur Jean Jacques Olier, le fondateur des Sulpiciens. Sans doute, lui conseille-t-il d'aller vivre à la Miséricorde. Tout en s'occupant des petites orphelines, Marguerite intensifie sa prière, assiste régulièrement à la Messe. Elle est heureuse, mais elle perçoit que ce n'est pas là que Dieu l'appelle.

Intriguée par la vie des Filles de la Charité, elle se renseigne, et va trouver Mademoiselle Le Gras. Marguerite Chétif est alors admise à faire un essai chez les Filles de la Charité, à la Maison Mère. Pour mieux discerner sa vocation et y répondre en toute lucidité, Louise de Marillac lui propose une retraite de quelques jours.

Ses premières années de Fille de la Charité.

Sûre de l'appel de Dieu, à 28 ans, Marguerite Chétif entre dans la Compagnie des Filles de la Charité le 1er mai 1649. Julienne Loret, chargée de l'instruction des jeunes Sœurs, lui apprend les solides vertus de la Fille de la Charité et l'initie aux soins des malades.

Après son temps de formation, Marguerite est envoyée à Chars, aux environs de Paris. Elle est toute heureuse, en 1651, de voir arriver Julienne Loret comme Sœur Servante. Mais sa joie est de courte durée. Un mercredi de la mi-mai 1651, Louise de Marillac demande à Julienne Loret de renvoyer Marguerite rapidement.

*« Je vous prie que, sans délai, ma sœur Marguerite parte vendredi pour nous venir trouver. Nous avons si peu de Sœurs et tant de malades que cela fait que nous avons besoin d'elle ».*⁶

Ce n'est pas pour les malades de Paris que Marguerite est rappelée, mais pour ceux de Serqueux, petite ville de Normandie à 60 km au nord-est de Rouen. Le 2 juin, Marguerite est au travail dans sa nouvelle paroisse. Louise de Marillac comme Monsieur Vincent demandent aux premières Sœurs une obéissance prompte et totale. En 10 jours environ, Marguerite Chétif est revenue de Chars à Paris, puis est repartie à Serqueux rendre service, sans doute pour un temps assez court.

⁴ Conférence du 27 août 1660 - Conf. 955

⁵ Conférence du 27 août 1660 - Conf. 955

⁶ Louise de Marillac à Julienne Loret – 2 mai 1651 - Ecrits 351

« L'incertitude du temps que vous serez là (à Serqueux.) m'empêche de vous envoyer vos habits. »⁷

De la même façon qu'elle est partie à Serqueux, Marguerite revient à Paris lorsqu'on le lui demande. Dans la conférence sur ses vertus, Mathurine Guérin signale :

« Pendant qu'elle a été compagne, les Sœurs Servantes n'ont point eu de plaintes à faire d'elle, parce qu'elle leur était fort soumise, respectueuse et cordiale en tout ».⁸

Les Sœurs disent cependant que Marguerite avait un naturel assez prompt et une très grande sensibilité. C'est dans sa relation à Jésus-Christ, particulièrement dans l'Eucharistie, que Marguerite trouve la douceur, l'humilité et la grande cordialité qui marquent sa personnalité.

Les Vœux.

Très vite, dans l'histoire de la Compagnie, les Sœurs ont souhaité ratifier leur consécration à Dieu par des Vœux. C'est pour elles l'expression d'une profonde exigence qui veut aller, par amour, jusqu'aux extrêmes limites du don total. Louise de Marillac voit, dans le vœu, une liberté donnée à l'âme d'entrer dans une communication plus familière avec Dieu.

L'année 1655 est une année importante dans la vie de Marguerite Chétif. Le dimanche de Quasimodo 4 avril 1655, veille de la fête de l'Annonciation, Louise de Marillac écrit à Monsieur Vincent pour recommander à ses prières les Sœurs qui vont renouveler leurs vœux. Elle précise que Marguerite Chétif et Madeleine Raportebled désirent faire l'offrande d'elles-mêmes *« pour toute leur vie »*. Monsieur Portail a donné son accord. Louise, elle-même, les a encouragées. Est-ce une préparation pour la future mission qui attend ces deux Sœurs ? Dans quelques mois, elles partiront en Pologne.

Du temps des Fondateurs, et avec leur accord, plusieurs Sœurs ont fait des vœux perpétuels : les quatre premières qui s'engagèrent avec Mademoiselle le 25 mars 1642, puis d'autres par la suite : Barbe Bailly, Julienne Loret, etc. Dans la Conférence du 22 octobre 1650, Monsieur Vincent parle des vœux des Filles de la Charité :

« Si l'Évêque vous demande : "Faites-vous des vœux de religion", dites-lui : "Oh non, Monsieur, nous nous donnons à Dieu pour vivre en pauvreté, chasteté, obéissance, les unes pour toujours, les autres pour un an ».⁹

Cependant Monsieur Vincent est hanté de la crainte qu'un jour la Compagnie n'évolue dans le sens de l'état religieux, avec clôture et abandon du service des malades à domicile. C'est pour prémunir la Compagnie de ce danger qu'il écarte tout ce qui pourrait faire penser à un Ordre Religieux, et s'en tient fermement à des vœux simples selon la terminologie du XVII^e siècle. Monsieur Vincent et Mademoiselle vont réfléchir avec Monsieur Portail et Monsieur Lambert sur cette question des vœux annuels ou perpétuels. Le 13 août 1646, Louise de Marillac écrit à Monsieur Portail :

« Je vous dirai, Monsieur, que la dernière fois que je parlai à Monsieur Vincent des vœux, je le vis dans la pensée de résoudre, si, pour ses commerçantes, ce serait pour quelque temps ou pour toujours. Et je crois qu'il aura pris cette résolution pour la fête de la mi-août. »¹⁰

Le 17 mars 1651, Louise de Marillac répond à Françoise Carcireux et à Charlotte Royer qui ont demandé à prononcer des vœux perpétuels. Ces deux Sœurs sont dans la Compagnie depuis plusieurs années.

« Pour ce qui est de votre désir (les vœux perpétuels), il est bien louable. Car ce n'est pas assez de bien commencer, il faut persévérer, comme je crois que c'est votre dessein. Néanmoins il faut en cela se soumettre à la conduite de nos Supérieurs qui, pour des sujets très importants, ordonnent que c'est assez de ne faire cette offrande que pour un an, et la recommencer tous les ans. Ne pensez vous pas, mes chères Sœurs, que ce sera bien agréable à Notre Seigneur, puisqu'ayant au bout de l'an votre même liberté vous en pouvez encore faire un nouveau sacrifice ? »¹¹

⁷ Louise de Marillac à Pierrette Chefdeville et Marguerite Chétif- 2 juin 1651-Ecrits 354

⁸ Notices des Sœurs défunttes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

⁹ Conférence du 22 octobre 1650 - Conf. 352

¹⁰ Louise de Marillac Monsieur Portail – 13 août 1646 – Ecrits 161

¹¹ Louise de Marillac à Françoise Carcireux et Charlotte Royer - 17 mars 1651- Ecrits 345

Cependant aucune norme précise n'est établie dans la Compagnie par rapport aux vœux annuels ou perpétuels. Les réponses des Fondateurs s'adaptent aux circonstances, aux situations vécues, et sans doute, au comportement des Sœurs. Ce n'est qu'après la mort des Fondateurs que s'établira peu à peu l'usage des vœux annuels. En 1701, le catéchisme des vœux rédigé par le Directeur Général Monsieur Henin précise que les vœux des Filles de la Charité sont simples et ne sont que pour un an. En 1718, les Statuts établis par le Supérieur Général Monsieur Bonnet confirment l'usage des vœux annuels pour toutes les Sœurs. Sœur Marguerite Chétif n'a pas vu la mise en application de ces Statuts car ils sont rédigés 24 ans après sa mort.

L'envoi en mission en Pologne.

L'année 1655 est, aussi, pour Marguerite Chétif l'occasion de manifester concrètement son adhésion à la volonté de Dieu. Les Fondateurs lui demandent de partir au loin, en dehors de France, d'aller en Pologne comme Sœur Servante. Marguerite Chétif accepte simplement la proposition qui lui est faite.

Depuis de longs mois, la Reine de Pologne, Marie de Gonzague, française d'origine, supplie Monsieur Vincent d'envoyer trois nouvelles Sœurs pour aider les trois premières arrivées à Varsovie en 1652. En décembre 1654 Louise de Marillac parle de cette demande à Cécile Angiboust en lui donnant des nouvelles de Marguerite Moreau qui a passé plusieurs années à Angers.

*« Nos Sœurs de Pologne vous saluent. La Reine veut que nous lui en envoyions encore trois au printemps. Elle les avait demandées dès l'année passée, et je ne sais ce que nous pourrons faire ».*¹²

Madame des Essarts qui, en France, s'occupe des affaires de la Reine de Pologne, insiste auprès de Monsieur Vincent. En avril 1655, tout semble prêt pour le départ. Les Sœurs sont désignées, elles partiront avec un Prêtre de la Mission et deux frères. Mais la guerre sévit dans le Royaume de Pologne. Le 23 juin, Louise de Marillac écrit à Barbe Angiboust :

*« Le voyage des Sœurs de Pologne est retardé à cause des guerres. »*¹³

Comme la situation politique semble s'arranger, le départ est à nouveau prévu pour le mois d'août 1655. Le 9 août, Monsieur Vincent demande le passeport pour Monsieur Berthe, prêtre de la Mission, Messieurs Jean Lasnier et Aubin Gontier, frères de la Mission, et pour Marguerite Chétif, Madeleine Raportbled et Jeanne Lemeret, Filles de la Charité. Le 19 août, juste avant le départ des Missionnaires pour Rouen où ils doivent s'embarquer, Louise de Marillac écrit à Monsieur Ozenne, Prêtre de la Mission, supérieur à Varsovie. Elle lui annonce l'arrivée des trois Sœurs et lui présente la nouvelle Sœur Servante.

« Vous nous avez demandé (des Sœurs) si accomplies, que vous croirez que celles-ci seront toutes parfaites. Au nom de Dieu, Monsieur, ne vous laissez pas persuader à cette croyance ; mais seulement, recevez l'assurance que je vous donne, que ce sont d'assez bons sujets, qu'elles n'ont rien de contraire aux dispositions qu'il faut pour être bonne Fille de la Charité.

*C'est grand dommage que la Sœur Servante n'a un peu plus d'extérieur ; si cela était, je crois qu'il ne lui manquerait guère de choses. Tout ce que j'appréhende, c'est qu'elle n'est pas accoutumée à l'air de la Cour, ni beaucoup accoutumée aux civilités mondaines. Elle va tout bonnement, quoiqu'elle ne manque pas d'esprit, ni de jugement, ayant autant de prudence qu'elle en a besoin et en sait user, de sorte qu'elle para ; t n'agir que dans une grande simplicité. Vous voyez, Monsieur, qu'elle est donc capable d'avis, ce qui me fait vous supplier de lui donner tous ceux que vous jugerez nécessaires, avant qu'elle ait l'honneur de voir la Reine. »*¹⁴

Cette lettre montre la grande estime de Louise de Marillac pour Marguerite Chétif. Sa simplicité lui permet d'agir tout à la fois avec prudence et humilité. Son bon sens lui fait porter de bons jugements et accepter les avis qui lui sont donnés. La souffrance de la séparation est fortement ressentie par Louise de Marillac, mais cette souffrance est compensée par la joie de savoir que Marguerite Chétif rendra de grands services en Pologne. Ce même jour 19 août, Mademoiselle écrit aux trois Sœurs de Varsovie :

« Enfin voici le temps que la divine Providence a choisi pour le partement de nos chères Sœurs, que nous laissons partir avec douleur nous séparant d'elles, et avec joie pour l'assurance que nous

¹² Louise de Marillac à Cécile Angiboust – décembre 1654 - Ecrits 457

¹³ Louise de Marillac à Barbe Angiboust -23 juin 1655 - Ecrits 471

¹⁴ Louise de Marillac à Charles Ozenne – 19 août 1655 - Ecrits 478

avons qu'elles vont faire la volonté de Dieu et s'unir avec vous pour l'accomplissement de ses saints desseins dans le Royaume de Pologne. »¹⁵

Le lendemain du départ des Missionnaires, une occasion se présente de leur faire parvenir une lettre avant l'embarquement à Rouen. Tout en adhérant pleinement à la volonté de Dieu, Marguerite Chétif ressent profondément la douleur de la séparation et une certaine anxiété de l'inconnu. Louise de Marillac qui la connaît, lui écrit une lettre où elle partage son expérience spirituelle.

« Je vous souhaite de tout mon cœur la joie et la consolation intérieure d'une âme agréablement soumise à la très sainte volonté de Dieu comme je crois que vous êtes en la suprême pointe de votre esprit. J'admire la conduite de sa Providence sur vous, ma chère Sœur, laquelle me fait croire que son Amour veut que vous l'aimiez uniquement et entièrement désintéressée, et n'avoir plus d'autre intérêt, pas même d'aucune satisfaction que ceux de Dieu et du prochain.

O excellente voie, dure néanmoins à la nature, mais douce et facile aux âmes éclairées des vérités éternelles et du bonheur de contenter Dieu et le faire entièrement sur notre volonté. C'est, ce me semble, ma chère Sœur, la voie par laquelle Dieu veut que vous alliez à lui, quelque difficile qu'elle vous paraisse. Entrez y donc de toute l'étendue de vos affections...¹⁶

Quelques jours plus tard, Monsieur Vincent apprend que le Roi de Suède vient de déclarer la guerre à la Pologne. Il s'avance à la tête d'une importante armée vers Varsovie qu'il conquiert le 30 août. A l'approche des Suédois qui dévastent tout sur leur passage, le Roi et la Reine de Pologne se réfugient en Silésie, en se faisant accompagner par les Filles de la Charité. Craignant les représailles des Suédois sur les Français présents en Pologne, Monsieur Vincent écrit précipitamment à Monsieur Berthe à Rouen. en lui demandant de retarder le voyage. Fin août, les 6 Missionnaires reprennent la route de Paris. Ce n'est qu'en 1660 que d'autres pourront se rendre en Pologne. Louise de Marillac voit le doigt de Dieu dans tous ces événements :

« Nos trois Sœurs qui étaient à Rouen pour s'embarquer sont en chemin de revenir. Ce nous est une grande marque de la conduite de la divine Providence sur la Compagnie dont nous lui sommes extrêmement obligées et devons nous exciter à lui être plus fidèles que jamais. »¹⁷

Dieu conduit la petite Compagnie. Marguerite Chétif serait-elle devenue Supérieure Générale si elle était partie en Pologne ! Les voies de Dieu ne sont pas les voies des hommes. En août 1655, Marguerite Chétif est partie à Rouen avec deux autres compagnes afin de s'embarquer pour Varsovie. Mais les armées suédoises viennent d'envahir le royaume de Pologne. Monsieur Vincent juge plus raisonnable de retarder l'envoi des missionnaires et d'attendre une période plus favorable.

Marguerite souhaitée en plusieurs lieux

Marguerite rentre donc à Paris. Les Fondateurs pensent plusieurs fois à elle pour aller résoudre des situations difficiles. Au conseil du 27 février 1656, Mademoiselle rappelle à Monsieur Vincent qu'il faut choisir une Sœur pour Nantes, communauté qui vit de nombreuses tensions ;

« A qui avez-vous pensé, Mademoiselle ? - Mon Père, il m'est venu en l'esprit ma Sœur Madeleine Raportebled, ma Sœur Étienne Dupuis, et ma Sœur Marguerite Chétif, mais nous aurons bien du mal à la retirer d'où elle est. Peut-être nos Sœurs auront-elles pensé à d'autres ! »¹⁸

Le choix du Conseil se porta sur Madeleine Raportebled, après avoir longuement hésité à envoyer Marguerite Chétif. Les Sœurs Conseillères firent remarquer que :

« Comme Marguerite était une fort bonne fille, d'humeur fort attrayante, il était à craindre qu'on eut beaucoup de peine à la retirer quand ces bons messieurs (les administrateurs) la connaîtraient, et même que les Sœurs ne s'affectionnassent les unes à la Sœur Servante, et les autres à elle . »¹⁹

Au Conseil du 25 avril 1656, il est encore question de Marguerite Chétif, cette fois pour Angers.

« Mademoiselle propose à Monsieur Notre Très Honoré Père d'envoyer 2 Sœurs à Angers, dont l'une pour être Sœur Servante. Ma Sœur Chétif fut trouvée avoir assez de bonnes qualités pour cela. Mais comme elle était dans une paroisse où il y avait des personnes un peu difficiles qui

¹⁵ Louise de Marillac à Marguerite, Françoise et Madeleine à Varsovie – 16 août 1655 – Ecrits 476

¹⁶ Louise de Marillac à Marguerite Chétif - 20 août 1655 - Ecrits 479

¹⁷ Louise de Marillac à Barbe Angiboust - 31 août 1655 - Ecrits 481

¹⁸ Conseil du 19 février 1656 - Doc. 725

¹⁹ Conseil du 19 février 1656 - Doc. 725

avaient besoin d'en avoir une de la sorte, toutes ces considérations et le peu de temps qu'il y avait qu'elle y était, firent résoudre à ne pas la retirer et à remettre à une autre fois le choix d'une Sœur qui put tenir la charge (à Angers) ».²⁰

Ces diverses réflexions montrent quelle estime les Fondateurs et les Sœurs Conseillères ont pour Marguerite Chétif qui n'a encore que 7 ans de vocation. Mais ses 35 ans d'âge lui confèrent cette sagesse et cette prudence qui la caractérisent.

A Arras, pour une nouvelle implantation.

Arras, au nord de la France, est une ville qui a toujours été très convoitée en raison de sa situation stratégique. Tour à tour française, autrichienne, espagnole, elle a été reconquise par le Roi de France Louis XIII en 1640. Mais, en 1654, les Espagnols, appuyés par les troupes du Grand Condé, viennent à nouveau faire le siège de la ville. Turenne les repousse fermement.

La demande des Dames de la Charité

Arras a beaucoup souffert de cette dernière bataille. Nombreux sont les soldats blessés, nombreux sont les paysans dont les récoltes ont été détruites. La misère s'installe en de nombreuses chaumières.

Cette grande pauvreté émeut des Dames pieuses, soucieuses de charité chrétienne. Elles pensent que seul Monsieur Vincent, avec ses Filles de la Charité, pourra porter secours à ce peuple en détresse. Mais ces Dames n'ont pas l'argent nécessaire pour faire vivre une Charité u, pour faire venir 2 Filles de Monsieur Vincent, assurer leur subsistance et leur donner de quoi soulager les malades, les pauvres.

Elles vont s'adresser aux Dames de la Charité de Paris, leur demandant de prendre financièrement en charge la Charité d'Arras. Une demoiselle ~ une bonne fille dévote est envoyée à Paris plaider la cause des pauvres du Nord. Cette demoiselle est reçue par la très charitable Mademoiselle de Lamoignon. Au cours d'une Assemblée des Dames de la Charité, elle leur décrit la misère noire qui désole son pays. Son récit émeut les Dames qui promettent des secours pécuniaires et l'envoi de 2 Filles de la Charité.

Le voyage

Louise de Marillac, après des hésitations soumises à Monsieur Vincent va choisir pour cette nouvelle mission Marguerite Chétif et Radegonde Lenfantin. Le 30 août 1656, au cours de la Conférence, Monsieur Vincent présente aux deux Sœurs leur future mission :

« Oui, ce sont de très bonnes gens. C'est une grande consolation... Vous allez parmi un peuple qui sert bien Dieu et est très charitable. Quel bonheur d'aller jeter ces fondements, d'aller établir la Charité dans une si grande ville et parmi un si bon peuple. »²¹

Cette mission qui apparaissait facile, va très vite présenter de nombreuses difficultés. Avant même d'arriver à Arras, les soucis commencent. Radegonde Lenfantin raconte le début de leur voyage :

« Nous fumes envoyées à Arras, ma Sœur Chétif et moi, avec une fille dévote qui était venue de ladite ville exprès pour emmener deux Filles de la Charité pour y servir les pauvres malades. Laquelle étant tombée malade à Paris, ne laissa pas de se mettre en chemin avec la fièvre, dans l'espérance qu'elle se porterait mieux étant hors de l'air de Paris. Mais il en arriva autrement, car sa fièvre redoubla, ce qui nous obligea à nous arrêter à Amiens où elle mourut au bout de quinze jours. »²²

Radegonde explique le dévouement de Marguerite envers cette demoiselle :

« Je ne saurais dire tous les soins et fatigues que ma Sœur Chétif prit pour elle tant sur le chemin que pendant sa maladie, se chargeant avec joie de lui rendre tous les services les plus bas et les plus pénibles. »²³

Cette bonne fille devait introduire les deux Sœurs à Arras, sans doute les loger, leur faire connaître la ville. Quoique désespérées par cette mort, les deux Sœurs poursuivent leur route car Dieu les a choisies pour Arras

²⁰ Conseil du 25 avril 1656 - Doc. 730

²¹ Conférence du 30 août 1656 – Conf. 615

²² Notices des Sœurs défunttes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

²³ Notices des Sœurs défunttes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

Un service difficile

Arrivées à Arras, les deux Sœurs ne savent où aller, elles ne connaissent personne, elles n'ont plus d'argent. Radegonde, dans sa lettre, poursuit son récit :

« Après l'enterrement de cette bonne fille, nous nous en allâmes à Arras, où étant arrivées nous ne savions de quel côté tourner, n'ayant personne qui prit soin de nous retirer (loger], sinon une bonne dame qui nous logea l'espace de quinze jours par charité. Nous fûmes quelques semaines à aller de maison en maison prendre notre nourriture et notre coucher.²⁴

Les Sœurs seront ensuite hébergées par Mademoiselle Le Fond, puis Mademoiselle des Lions, jusqu'à ce qu'une maison soit achetée par la Charité, deux ans plus tard en 1658. Sans s'arrêter à leurs difficultés personnelles, Marguerite et Radegonde se mettent immédiatement au service des pauvres. Elles découvrent quantité de pauvres abandonnés de tout le monde, remplis d'infection et de vermine. Sans s'épargner, elles visitent les malades, soignent leurs plaies, lavent et réparent leurs vêtements qui ne sont souvent que de pauvres guenilles.

Si ce travail est un réconfort pour tous ces pauvres, il n'est pas bien vu de tous. On critique ces deux Filles, on les raille. Que viennent-elles faire dans cette ville, si curieusement habillées, vivant d'une manière si originale ? Son telles ou non des religieuses ? Dès le 30 septembre, Monsieur Vincent encourage les deux Sœurs.

« Je rends grâces à Dieu de ce qu'il vous a conduites à Arras heureusement, et je le prie qu'il vous donne la force de surmonter les difficultés où vous vous trouvez. Elles arrivent pour l'ordinaire aux personnes qui commencent un bon œuvre, surtout lorsque l'esprit malin prévoit qu'il en doit résulter beaucoup de service et d'honneur à Dieu. Car il s'efforce de l'empêcher en suscitant des dégoûts et des traverses à ces personnes-là ; mais, comme Dieu veut que l'entreprise s'achève, il fait que peu à peu ces empêchements s'évanouissent. »²⁵

Le travail à Arras est rude, la sensibilité de Marguerite Chétif est souvent mise à l'épreuve. Radegonde se souvient :

« Ma Sœur Chétif avait beaucoup de sensibilité et était facile à se dégoûter des saletés qu'on trouve autour des malades. Cependant elle ne s'écoutait en rien, n'en faisant pas semblant. Je l'ai vue vomir plusieurs fois en pensant une fille qui avait une jambe si pourrie que les vers en sortaient. Et cela ne l'a pas empêchée de lui rendre toujours service. »²⁶

A la longue, le très grand travail retentit sur la santé des Sœurs. Une grande fatigue envahit Marguerite. Tout lui devient pénible. Même la prière est sans attrait pour elle. Alors Marguerite s'interroge : Ne s'est-elle pas trompée de voie, Dieu l'a-t-il bien appelée à être Fille de la Charité, avait-elle vraiment la vocation de Servante des Pauvres ? " La tentation est là, tenace, lancinante.

Ses inquiétudes, ses interrogations, ses souffrances, Marguerite les partage avec les Fondateurs, Monsieur Vincent et Mademoiselle. Elle ne craint pas de leur écrire fréquemment comme cela lui avait été recommandé. Le 18 février 1657, Monsieur Vincent, dans sa lettre, va aider Marguerite à regarder avec calme et lucidité la tentation qui l'assaille, à relire sa vie sous le regard de Dieu.

« J'ai reçu votre lettre du 29 janvier et l'ai lue avec consolation ; mais je suis bien en peine de votre indisposition corporelle, dont M. Delville m'a écrit, et encore plus de celle de votre esprit à l'égard de votre vocation et de vos réglemens. Sur quoi je vous dirai, ma Sœur, que c'est une pure tentation de l'esprit malin, qui, voyant les biens que vous faites, s'efforce de vous en détourner. Il ne demanderait pas mieux, en vous ôtant de vos emplois, que de vous ôter des mains de Notre Seigneur pour pouvoir triompher de vous par un rapt si déplorable.

Pour juger si Dieu vous a appelée en la condition où vous êtes, il ne faut pas vous arrêter à vos dispositions présentes, mais à celles que vous aviez quand vous y être entrée. Pour lors vous en aviez senti plusieurs fois le mouvement ; vous aviez prié Dieu pour connaître sa volonté ; vous aviez demandé conseil à vos directeurs ; vous aviez fait non seulement une retraite, mais un essai chez Mademoiselle Le Gras ; et sur cela, vous étant volontairement déterminée à cette manière de vie en

²⁴ Notices des Sœurs défuntes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

²⁵ Documents - 763 ou Coste VI.100

²⁶ Notices des Sœurs défuntes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

la vue de Dieu et pour répondre à son appel, il a fait voir que cette résolution lui a été très agréable, en ce que toujours depuis il vous a si bien bénie en votre personne et en vos actions, que vous avez édifié le dedans et le dehors.

Quel sujet avez-vous maintenant de douter si vous êtes en l'état où il vous désire ? Car il est évident par toutes ces choses que votre vocation est de Dieu, puisque vous y êtes parvenue par ces voies-là, qui sont les plus assurées, et que c'est par elles qu'il a coutume d'attirer les âmes hors du monde, pour s'en servir dans le monde même. Il ne faut donc pas que les difficultés que vous rencontrez en l'exécution vous fassent douter de cette vérité, qui vous a été si bien connue dès le commencement, et il ne faut pas non plus vous étonner, si vous êtes tentée, puisque l'Évangile d'aujourd'hui nous assure que Notre Seigneur même l'a été, ni vous affliger du dégoût que vous sentez pour vos exercices, parce qu'étant pénibles et répugnants à la nature, elle s'en lasse et s'en rebute...

Je prie Notre Seigneur, que vous serviez si utilement, qu'il soit lui-même votre force pour soutenir avec vigueur et mérite les accablements extérieurs et intérieurs où vous vous trouvez, afin que vous en ayez la récompense promise à ceux qui persévèrent, qui est de si grand prix qu'en comparaison d'icelle les travaux de cette vie n'ont semblé aux saints que des passe-temps. »²⁷

Louise de Marillac encourage aussi Marguerite à ne pas s'arrêter à ses souffrances, à tourner son regard vers Dieu, même s'il semble lointain, à témoigner à Dieu de sa fidélité, à découvrir la suavité de l'amour de Dieu même à travers les difficultés et les angoisses.

« Sommes-nous à l'épreuve des mortifications et des tentations, nous voilà toutes abattues et en un état, ce me semble, déplorable. Et, en effet, y serions-nous si nous ne tenions point à Dieu par la pointe de l'esprit, lui disant du fond de notre cœur : Mon Dieu, tout ce qu'il vous plaira, je suis à vous, et faire toutes nos actions, en dépit de la tentation, purement et simplement pour l'amour de Dieu. »²⁸

D'autres difficultés vont venir aussi de Monsieur Guillaume Delville, Prêtre de la Mission. Entré dans la Congrégation en 1641, il a été Supérieur à Crecy et Montmirail. Mais en 1651, il demande à Monsieur Vincent de se retirer à Arras, son pays natal, ce qui lui est accordé.

Monsieur Delville se montre très attentionné aux deux Filles de la Charité, mais celles-ci doivent agir avec discernement. Monsieur Vincent, qui connaît bien Guillaume Delville, avait prévenu les deux Sœurs :

« Vous trouverez à Arras un prêtre de la Mission. Vous prendrez aussi ses ordres, pourvu qu'il n'y ait rien contre vos exercices. Et s'il vous disait quelque chose à faire contre vos règles et les choses que vous avez accoutumé de faire ici, vous lui direz : "Monsieur, cela n'est pas selon nos pratiques, je vous prie de nous excuser. Enfin vous ne ferez rien contre vos saintes coutumes. »²⁹

Ce sont d'abord des détails de la vie concrète qui vont être source de tension entre Monsieur Delville et les Sœurs. Peu de temps après leur arrivée, le Prêtre de la Mission invite les Sœurs à suivre les coutumes du pays et à boire de la bière, boisson de la région. Les Sœurs refusent, Monsieur Delville insiste. Une lettre de Monsieur Vincent mettra fin à ce premier différend.

« Il ne faut rien innover en la façon dont les Filles de la Charité se nourrissent. Mademoiselle Le Gras dit qu'elles ont l'avantage de savoir faire de l'eau douce qui bonifie toute notre eau et empêche qu'elle ne fasse mal. C'est pourquoi celles d'Arras se passeront de boire de la petite bière ainsi que vous le proposez, pour être uniformes aux autres et ôter le prétexte à quelques-unes qui, ne se contentant pas du breuvage ordinaire, pourraient désirer un peu de vin. »³⁰

Une autre fois, la discussion tourne autour de la coiffure. Dans l'Artois les femmes mettent un morceau de serge sur leur tête. Les Filles de la Charité paraissent ridicules avec leur simple toquois. M. Delville voudrait que les Sœurs mettent une cornette. Marguerite soumet la question aux Fondateurs qui insistent pour garder la simplicité du costume tel qu'il est.

²⁷ Vincent de Paul) %Marguerite Chétif – 18 février 1657 - Doc. 773

²⁸ Louise de Marillac à Marguerite Chétif – 15 octobre 1675 - Ecrits 573

²⁹ Conférence du 30 août 1656 - Conf. 617

³⁰ Vincent de Paul à Guillaume Delville – 3 décembre 1656 – Doc. 770

En 1658, Monsieur Delville désire que les deux Sœurs prennent en charge les soldats blessés et malades envoyés à l'Hôtel-Dieu. Marguerite Chétif refuse parce qu'il y a des religieuses qui sont à leur service à l'hôpital. Monsieur Vincent va, encore une fois, soutenir la position des Sœurs. Il écrit à Monsieur Delville le 1er février 1658.

« Les Filles de la Charité ne sont que pour les malades abandonnés qui n'ont personne pour les secourir. Et c'est pour ceux-là que ces deux Sœurs ont été envoyées à Arras »³¹

Les problèmes d'argent seront aussi source de difficultés pour les Sœurs d'Arras. Les Dames de la Charité de Paris ont bien, comme promis, envoyé une somme pour acheter du pain pour les malades. Mais elles n'ont pas pensé à l'entretien des Sœurs.

Comme les autres Sœurs, dans le temps qui leur restait après le service des pauvres, Marguerite et Radegonde travaillent de leurs mains pour gagner leur vie. Coudre, filer, faire de la confiture pour les autres étaient les travaux habituels des Sœurs. Cependant Louise de Marillac s'inquiète, elle craint que les Sœurs ne connaissent une situation très difficile.

« Mademoiselle de Lamoignon m'a dit aussi qu'elle aurait soin de votre particulier, ce qui me fait dire, ma chère Sœur, que vous ne souffrirez aucune incommodité, me demandant votre nécessaire, ou l'empruntant jusqu'à ce que vous l'ayez reçu ».³²

Le 10 janvier 1660, Louise de Marillac insistera encore :

« Je vous prie, ma chère Sœur, me mander quand vous aurez besoin d'argent, car je n'entends pas que vous manquiez à vous nourrir et vêtir comme si vous étiez à la maison. »³³

Les difficultés de toutes sortes auxquelles Marguerite Chétif et Radegonde Lenfantin ont été affrontées, leur ont appris à discerner selon l'esprit, le charisme de la Compagnie, à lutter contre les tentations. Elles leur ont permis de comprendre aussi l'importance d'une solide vie communautaire, d'une solide vie de Foi en Jésus-Christ.

Dieu prépare ainsi Marguerite à assumer la charge de Supérieure Générale, où elle aura à faire vivre la Compagnie dans l'esprit que Notre Seigneur lui a donné.

Supérieure Générale de 1660 à 1667.

Selon la proposition faite par Louise de Marillac, Monsieur Vincent nomme Marguerite Chétif, Supérieure Générale. Ceci se passe au cours de la Conférence du 27 août 1660. Marguerite est toujours à Arras. Monsieur Vincent lui écrit pour l'informer de sa nomination. Mais que contient cette lettre que Marguerite reçoit à la fin du mois d'août ? Peu de choses, semble-t-il, simplement l'ordre de revenir rapidement à Paris.

Marguerite Chétif vit plusieurs jours à la Maison Mère, ignorant tout des desseins de Dieu. Elle a sûrement entendu quelques chuchotements dans les couloirs à son passage. Mais elle est très loin de se douter qu'elle est appelée à remplacer Louise de Marillac

Le mardi 14 septembre 1660, elle va à Saint-Lazare avec un groupe de Sœurs saluer Monsieur Vincent qui ne quitte plus la chambre. C'est là qu'elle apprend la volonté de Dieu. Dès le lendemain a lieu " l'installation " de la nouvelle Supérieure Générale. Monsieur Vincent, trop fatigué, ne peut y participer ; il précise au Directeur Général, Monsieur Dehorgny, comment doit se dérouler la cérémonie.

« Monsieur Dehorgny, vous les assemblerez et après la conférence, vous leur annoncerez le choix que Dieu a fait de notre Sœur pour Supérieure, leur disant qu'elles toutes lui baisseront les mains en signe de reconnaissance, et elle les embrassera. »³⁴

Marguerite Chétif, dans une lettre à Mathurine Guérin, explique comment elle a eu connaissance de la nouvelle charge qui lui est imposée. Elle dit quelle fut sa surprise et sa consternation, se considérant incapable d'une telle responsabilité.

³¹ Vincent de Paul à Guillaume Delville – 1^{er} février 1658 – Doc. 816

³² Louise de Marillac à Marguerite Chétif – 22 septembre 1657 - Ecrits 568

³³ Louise de Marillac à Marguerite Chétif – 10 janvier 1660 - Ecrits 669

³⁴ Journal des derniers jours de Monsieur Vincent - Coste XIII. 180

« Je vous laisse à penser, ma chère Sœur, en quelle affliction je me suis trouvée en une telle surprise. Je ne pensais à rien moins qu'à recevoir un tel emploi quand on m'a fait revenir d'Arras. Tout était fait et je n'y pensais pas. Tout le dehors et le dedans le savait et moi je n'en savais rien jusqu'au jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, que l'on m'a menée avec les autres parler à Notre Très Honoré Père. Et alors il m'a imposé ce pesant fardeau, me faisant connaître que c'était la volonté de Dieu. »³⁵

Sa douleur et sa peine sont encore aggravées par la mort de Vincent de Paul quelques jours plus tard, le 27 septembre :

« et quinze jours après, Dieu l'a appelé à soi. Je vous laisse à penser en quelle douleur il a plu à Dieu me jeter, et en quelle détresse je peux être, Dieu le sait. Je vous supplie de me porter compassion et m'assister de vos prières, et nos chères sœurs aussi. »³⁶

Au retour de l'enterrement de Monsieur Vincent, toutes les Sœurs, très émues, viennent spontanément près de Marguerite Chétif renouveler leur obéissance et promettre d'être plus simples et plus affectionnées que jamais.

L'année 1660 est une étape importante de l'histoire de la Compagnie. Monsieur Vincent, Mademoiselle, Monsieur Portail sont morts dans l'année à quelques mois d'intervalle. La vie de la Compagnie ne s'arrête pas. La relève est assurée par M. Alméras, le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, par Sœur Marguerite Chétif, et par M. Dehorgny.

Le souci primordial de Marguerite au cours de ses 6 années de généralat sera de conserver la Compagnie dans son esprit premier, l'esprit que Dieu lui a donné, que Monsieur Vincent et Mademoiselle ont expliqué et fait vivre tout au long de leur existence. Pour cela, Marguerite va tout d'abord s'imprégner elle-même de l'esprit de la Compagnie, puis elle va s'efforcer de le faire approfondir par les Sœurs et elle veillera à ce qu'elles en vivent.

Elle s'imprègne de l'esprit de la Compagnie.

Marguerite Chétif a vécu assez peu de temps à Paris auprès des Fondateurs. Il lui est possible de relire les conférences de Monsieur Vincent qui ont été très fidèlement relevées par Mademoiselle et les Sœurs secrétaires. Mais Marguerite aimerait mieux connaître la pensée de Louise de Marillac. Elle s'adresse alors à Mathurine Guérin qui, pendant 7 ans (mars 1652 à octobre 1659) fut sa secrétaire.

« Je vous supplie très humblement, ma très chère Sœur, de me tant obliger de m'envoyer par écrit un recueil des principales vertus que vous avez remarquées en défunte Mademoiselle notre très chère et honorée Mère, spécialement en ce qui regarde notre conduite et ce, afin que je tache, moyennant l'aide de Dieu, de l'imiter en ce que je pourrai. »³⁷

Mathurine Guérin, tout simplement, va préparer un document sur les vertus de Louise de Marillac, document qu'elle écrit le soir après son travail auprès des pauvres de Belle-Isle-en-Mer. Elle écrit sans ordre précis, comme les souvenirs lui viennent. Mathurine suggère à Marguerite Chétif de rechercher elle-même tous les traits de la Charité de Mademoiselle dans les nombreuses lettres qu'elle a écrites aux Sœurs.

« Ce vous serait une bien autre instruction, ma chère Sœur, que ce que je pourrais vous dire. Quant à moi, j'en ai quelques-unes que je garde comme des reliques de son esprit ». »³⁸

Marguerite Chétif recueille précieusement la pensée de sa correspondante. Elle va essayer de retrouver les lettres de Louise de Marillac que les Sœurs ont conservées. Et pieusement, elle les transcrit (ou les fait transcrire par sa secrétaire) sur un cahier, en supprimant tout ce qui pourrait permettre d'identifier les Sœurs ou les maisons. Ce que veut Marguerite Chétif, c'est connaître et conserver les enseignements de Mademoiselle. Elle n'a pas le souci de l'histoire qui recherche avec précision les lieux, les dates, etc.

³⁵ Marguerite Chétif Mathurine Guérin – 8 novembre 1660 – Doc. 944-945

³⁶ Marguerite Chétif Mathurine Guérin – 8 novembre 1660 – Doc. 945

³⁷ Marguerite Chétif Mathurine Guérin – 8 novembre 1660 – Doc. 945

³⁸ Remarques de Mathurine Guérin que les vertus de Louise de Marillac - Doc. 952

Ce grand cahier existe toujours aux Archives de la Maison Mère : il porte le nom de Marguerite Chétif. Grâce aux recherches faites par les Sœurs chargées des Archives, grâce aux confrontations entre les copies faites par Marguerite Chétif et les autographes qui ont été conservés, on s'aperçoit que plusieurs Sœurs ont prêté leurs lettres. Le Manuscrit Chétif débute par des lettres qui devaient être à la Maison Mère : elles sont adressées à Barbe Angiboust décédée en 1658. Puis vient toute une série de lettres adressées aux Sœurs de l'hôpital d'Angers. Cécile Angiboust qui y fut Sœur Servante de 1648 à 1657 a dû ramener ce trésor avec elle à Paris en 1658. Laurence Dubois qui est à la paroisse Saint-Merry à Paris prête les lettres qu'elle a reçues lorsqu'elle était à Bernay. Parmi les 71 lettres recopiées, se trouvent aussi des lettres reçues par Anne Hardemont, Julienne Loret, Jeanne Delacroix. Marguerite Chétif n'a pas hésité à recopier deux des lettres qu'elle même avait reçues. Mathurine Guérin n'a pas envoyé les lettres qu'elle possède, la poste est trop peu sûre au XVII^{ème} siècle.

C'est grâce à Marguerite Chétif que nous pouvons, actuellement, connaître quelques-unes des lettres de Louise de Marillac.

Elle fait approfondir l'esprit de la Compagnie.

Marguerite Chétif lit et relit les lettres de Louise de Marillac qu'elle a transcrites sur le cahier, elle lit et relit les conférences de Monsieur Vincent. Elle va aussi aider les Sœurs à mieux pénétrer l'esprit que Dieu a donné à la Compagnie.

Au cours de son généralat, le Supérieur Général Monsieur Alméras et le Directeur Général Monsieur Dehorgny vont continuer les Conférences comme le faisait Monsieur Vincent. Est-ce la Supérieure Générale qui suggère les sujets ? c'est possible. En 1661, M. Dehorgny parle de la fidélité aux Règles, en 1662 M. Alméras va longuement développer l'esprit de la Compagnie des Filles de la Charité, puis consacrer 2 conférences aux Vertus des Filles de la Charité : l'humilité et la simplicité. En 1664 et 1665, M. Dehorgny insiste sur la vie spirituelle, l'oraison et l'Eucharistie.

Pendant les retraites à la Maison Mère, Marguerite Chétif s'adresse aux Sœurs. Elles les exhorte à la fidélité à Dieu, à la fidélité aux Règles et surtout explique Françoise Carcireux :

« Elle tâchait d'inculquer à toute la Compagnie dans toutes les instructions qu'elle faisait, étant Supérieure, et en toute autre rencontre, les vertus d'humilité, de simplicité et de charité. »³⁹

Les quelques lettres de Marguerite Chétif qui ont été conservées montrent la même préoccupation. A Françoise Ménage, à Montpellier, elle demande :

« Tachez d'être bien fidèles à nos Règles, bien ferventes et zélées pour le salut des pauvres et bien unies par ensemble. Aimez-vous les unes les autres comme Notre Seigneur nous a aimées. »⁴⁰

A Sœur Beguet qui vient d'arriver comme Sœur Servante à La Ferté, elle recommande :

« Donnez-vous au Bon Dieu pour bien faire vos règles et votre petit emploi, en vue de Dieu et pour son amour. »⁴¹

Son profond souci, elle le redit à Mathurine Guérin avec qui elle échange beaucoup.

« Prions bien le Bon Dieu qu'il lui plaise conserver notre petite Compagnie dans son premier esprit ». »⁴²

Marguerite Chétif ressent douloureusement les fautes contre les Règles, particulièrement les manquements à la pauvreté. Un jour, elle apprend que la Sœur Servante de la paroisse Saint-Jean-de-Grèves à Paris a conservé l'argent qui lui avait été donné pour les pauvres, qu'elle l'a placé pour le faire fructifier, au lieu de le distribuer à tous ceux qui en avaient alors besoin. La souffrance de Marguerite est immense. Monsieur Vincent avait si souvent mis les Sœurs en garde contre ce danger ! Détourner ainsi le bien des Pauvres, n'est-ce pas devenir des « larronnesses du bien des pauvres⁴³ »? qui pourra encore faire confiance aux Filles de la Charité ! Marguerite tombe malade. Un ulcère d'estomac se

³⁹ Notices des Sœurs défunttes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

⁴⁰ Archives Maison Mère – Lettres de Marguerite Chétif

⁴¹ Archives Maison Mère – Lettres de Marguerite Chétif

⁴² Archives Maison Mère – Lettres de Marguerite Chétif

⁴³ Conférence du 20 août 1656 – Conf. 610

développe, une violente hématomérose met la vie de la Supérieure Générale en danger. Le 23 mai 1665, Marguerite écrit à Mathurine Guérin :

« J'ai été longtemps malade et ne suis pas encore fort bien. Mon mal a été un crachement de sang dont mon pauvre estomac a bien du mal à se remettre, mais il faut dire comme feu Notre Très Honoré Père : In nomine Domini. Je vous prie de vous souvenir de moi en vos prières à ce qu'il plaise à Dieu me donner la grâce de faire bon usage de l'état où sa bonté me met. »⁴⁴

Marguerite Chétif va se reposer quelque temps à Fontenay-aux-Roses, non loin de Paris. Mais son ulcère la fera souffrir très longtemps.

Ce que Marguerite enseigne, elle s'efforce de le vivre elle-même. Les Sœurs dans les deux Conférences sur ses vertus insistent sur son humilité et sa charité :

« Une grande charité et ferveur au service des pauvres..., une grande reconnaissance pour les moindres services qu'on pouvait lui rendre.... L'humilité était, en elle, un trésor caché. »⁴⁵

La Supérieure Générale a aussi la responsabilité d'étudier les nombreux appels qui arrivent de tous les coins de France pour des paroisses, des petites écoles, des Hôtel-Dieu, appels souvent réitérés, tel celui de Montpellier pendant plus de 8 ans.

Avec ses trois conseillères, Julienne Loret, Louise-Christine Rideau et Philippe Bailly, Marguerite Chétif réfléchit aux possibilités de nouvelles implantations. De 1661 à 1667, une douzaine de maisons sont ouvertes dont Chartres en 1664 et Montluçon en 1667.

D'autres décisions sont aussi nécessaires : le retrait des Sœurs de l'hôpital de Nantes est devenu nécessaire. Il se fait en 1664, après la visite de Mon sieur Gicquel, prêtre de la Mission.

Une grande joie marque le généralat de Marguerite Chétif : la parution à la fin de l'année 1664 de la Vie du Vénérable Serviteur de Dieu, Vincent de Paul par Louis Abelly. C'est un gros livre qui coûte 8 F de l'époque. Marguerite Chétif est heureuse d'annoncer cette nouvelle aux Sœurs. Elle envoie un livre à Mathurine Guérin qui est trop loin de Paris pour pouvoir se le procurer.

Le généralat de Marguerite Chétif prend fin le lundi de Pentecôte 1667. Il a duré 6 ans et 8 mois. C'est avec joie que Marguerite accueille la nouvelle Supérieure Générale, Mathurine Guérin, sœur qu'elle apprécie et estime beaucoup et en qui elle a toute confiance.

Directrice du Séminaire.

Pendant trois ans, Marguerite Chétif a la responsabilité de la formation des jeunes Sœurs. C'est avec beaucoup de conviction qu'elle leur inculque l'amour, l'estime de leur vocation. Elle enseigne aux jeunes Sœurs comment elles doivent servir les Pauvres et leur apprend à vivre dans la charité. l'amour de Jésus-Christ en toutes circonstances.

Marie Moreau, qui est Supérieure Générale au moment du décès de Marguerite Chétif, témoigne de la formation qu'elle a reçue au Séminaire en 1667-1668.

« J'ai eu le bien de voir et de connaître ma Sœur Chétif dès mon entrée à la Maison ; elle avait soin du Séminaire où elle faisait de si belles instructions qu'on se trouvait toutes animées à la pratique de la vertu... Elle voulait que nous apprissions par cœur et comme en forme de catéchisme la manière et les conditions avec lesquelles nos Règles nous enseignent de servir les Pauvres... Lorsqu'elle s'apercevait qu'il était arrivé entre deux Sœurs quelques petites contestations, elle les encourageait à s'en demander pardon l'une à l'autre et à s'embrasser. »⁴⁶

Marguerite Chétif qui avait, durant son généralat si souvent lu et relu les lettres de Louise de Marillac devait, dans son oraison méditer ce que Mademoiselle lui avait écrit le 10 janvier 1660 à propos des postulantes. Toutes ces recommandations, elle les faisait passer dans ses instructions et dans sa vie.

⁴⁴ Archives Maison Mère – Lettres de Marguerite Chétif

⁴⁵ Notices des Sœurs défunttes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

⁴⁶ Notices des Sœurs défunttes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

« ... des filles qui se donnent, en la Compagnie, pour le service de Notre Seigneur en la personne des Pauvres...
 ... des filles vivant de l'Esprit de Jésus-Christ reçu au Baptême...
 ... des esprits bien faits et qui désirent la perfection des véritables chrétiens...
 ... des filles qui acceptent de mourir à elles-mêmes par la mortification...
 ... des filles qui acceptent de servir dans des actions basses et ravalées aux yeux du monde, mais grandes devant Dieu et ses anges... »⁴⁷

Le séjour au Séminaire est de courte durée, car le Conseil de la Compagnie fait choix de Marguerite Chétif pour être Sœur Servante à Angers. Elle y part avec cinq nouvelles Sœurs.

Sœur Servante à Angers.

Depuis plus de 20 ans, les Filles de la Charité sont à l'œuvre à l'hôpital Saint Jean à Angers. Elles y font du bon travail et y sont appréciées. Le 31 mai 1662, les Administrateurs remerciaient Monsieur Alméras de l'envoi de trois Sœurs.

« L'hôpital est rempli de plus de 700 pauvres malades, lequel nombre augmente chaque jour. C'est pourquoi, nous vous supplions, Monsieur, s'il s'en trouvait encore quelques autres, de vous souvenir de nous, en nous les envoyant pour soulager notre petit nombre qui n'est que de douze dont il y a quelques malades. »⁴⁸

Les années passent, les situations se modifient. En 1667, les relations avec les nouveaux Administrateurs deviennent très tendues. Monsieur Dehorgny a annoncé l'arrivée de deux Sœurs pour remplacer celles qui sont malades. Les Administrateurs n'en veulent pas, ils écrivent à Paris, mais leur lettre arrive après le départ des Sœurs. Le 8 juin ils manifestent leur mécontentement au Supérieur Général Monsieur Alméras :

« Nous sommes déplaisants (mécontents) que vous n'ayez pas reçu plus tôt notre lettre du 22 du mois passé, cela nous aurait épargné l'argent qu'il faut que nous mettions pour vous renvoyer les deux Sœurs qui sont venues.

Vous nous dites qu'elles sont pour remplir le nombre de 12 qui doit être dans notre hôpital ; nous vous prions de vous défaire de ces pensées, car nous ne voulons avoir que le nombre que nous jugeons à propos. Nous ne sommes pas chargés d'un si grand nombre de malades comme par le passé, et quand nous n'aurions que 8 Sœurs, le nombre serait plus que suffisant pour subvenir aux nécessités d'un plus grand nombre de malades.

Notre hôpital n'est pas ce qu'on croit ; nous avons tant de difficultés que nous ne savons pas de quel bois faire flèche, et si Messieurs de la Justice ne nous permettent de vendre quelques parties considérables du domaine de l'hôpital, il ne pourrait subsister. Ne trouvez donc pas mauvais si nous renvoyons bientôt les 2 Sœurs, nous n'en serons pas moins, Monsieur, vos très humbles serviteurs. »⁴⁹

A nouveau, au cours de l'année 1668, l'attitude des Administrateurs change. Des officiers et valets ; c'est-à-dire des hommes qui sont employés dans l'hôpital pour certains travaux, se montrent très négligents dans leur service. Les Administrateurs songent à les renvoyer. Et voyant le travail sérieux des Sœurs qui œuvrent avec toute l'affection et fidélité que l'on peut souhaiter, ils décident de faire appel à de nouvelles Sœurs pour remplacer ces serviteurs défaillants et peu honnêtes.

Au cours de l'année 1669, les Administrateurs écrivent de nouveau à Monsieur Alméras demandant six Filles de la Charité de plus. Cela portera à 18 le nombre des Sœurs de la Communauté, mais elles devront se charger de trois nouveaux emplois, à savoir :

— de la grosse cuisine qui avait toujours été faite par un cuisinier, lequel était aidé de 2 marmitons et quelquefois des autres serviteurs,

— de la dépense qui était tenue par M. Hardouin et sa femme, qui avaient un homme gagé pour faire mesurer et prendre garde aux blé et farine,

⁴⁷ Louise de Marillac à Marguerite Chétif – 10 janvier 1660 - Ecrits 668

⁴⁸ Histoire de l'hôpital d'Angers - Manuscrit Maison Mère

⁴⁹ Histoire de l'hôpital d'Angers - Manuscrit Maison Mère

— de la pharmacie où était M. Mabillot qui avait aussi un garçon gagé aux frais de l'hôpital et qui travaillait sous lui.⁵⁰

Le 12 avril 1669, le contrat est signé à Paris, au Châtelet, entre les délégués des Administrateurs de l'hôpital d'Angers et la Compagnie des Filles de la Charité représentée par Mathurine Guérin, Supérieure Générale, et ses trois Conseillères : Philippe Bailly, Jeanne Delacroix et Claire Jaudoin.

Le 22 juillet suivant, les Sœurs quittent Paris pour Angers : Marguerite Chétif, Marie Moreau, Farre de Roch, Marguerite Coulon et deux autres. Elles font le même voyage que celui effectué par Louise de Marillac en 1639 avec les trois premières Sœurs allant pour la fondation d'Angers. Elles prennent le coche à Paris et après une ou deux étapes dans des auberges, arrivent à Orléans. Le voyage se continue par le coche d'eau qui avance lentement car les eaux de la Loire sont basses en ce début d'août.

Marguerite Chétif supporte très mal le voyage. La vie sur le bateau, en plein vent, lui provoque une bronchite. De plus ses douleurs d'estomac reprennent, elle vomit à nouveau du sang. Malgré son état de santé, elle poursuit sa route, se confiant en la Providence de Dieu qui l'envoie à Angers. En toutes les circonstances de sa vie, Marguerite se soumet pleinement à la volonté de Dieu. Pendant les 5 années que Marguerite Chétif passe à Angers, sa santé restera précaire. L'air des bords de Loire lui était fort contraire ont constaté ses compagnes.

Marguerite met toutes ses compétences, tout son amour de Dieu et des Pauvres à bien remplir l'office qui lui a été confié : la responsabilité de la communauté d'Angers. Très vite, de nombreuses difficultés surgissent. L'arrivée des nouvelles Sœurs est assez mal acceptée et dans l'hôpital et dans la ville. Marie Moreau explique ce qui s'est passé :

*« Ma Sœur Chétif a eu beaucoup de contradictions à supporter... parce que plusieurs personnes de la ville n'approuvaient pas les changements que les Administrateurs avaient faits. Et d'un autre côté, les domestiques qui occupaient ces offices étaient fâchés contre nos Sœurs parce qu'ils croyaient qu'elles en étaient la cause. »*⁵¹

La réforme de l'hôpital a provoqué une modification dans la répartition des tâches. Les employés qui travaillaient à la cuisine, à la dépense, à la pharmacie ont été renvoyés ou affectés à d'autres offices. Ils protestent et entraînent derrière eux des habitants de la ville d'Angers. La contestation est violente, hargneuse parfois, souvent répétée. Dans la Conférence sur les vertus de Marguerite Chétif, toutes les Sœurs parlent de cette période :

*« Il fallait l'humilité et le courage de Sœur Chétif pour supporter tout cela.... Je l'ai vue, dans des occasions fâcheuses à supporter, conserver une grande égalité d'esprit.... Son humilité et sa douceur contribuaient beaucoup à calmer les esprits ».*⁵²

Marguerite, tout en donnant l'exemple, aide ses Sœurs à bien se situer dans ce conflit. Ensemble, elles vont réfléchir sur la manière de se comporter. Une lettre de Monsieur Gicquel, le Directeur Général, montre comment se passent les réunions communautaires autour de la Sœur Servante. Ces réunions revêtent plusieurs formes. Monsieur Gicquel parle d'abord des réunions style rendre compte.

*« Vous commencez par faire rendre compte à chacune de ce qu'elle avait charge d'exécuter.... Vous demandez à l'Assistante ce qu'elle a marqué, à la Dépensière de même. ???Vous proposez ce que vous avez à proposer. Vous donnez les avis courtoisement et résolvez ce que l'on pourra ordonner à chacune et qu'elle aura à exécuter en particulier.»*⁵³

Cette révision de vie communautaire régulièrement faite, permet aux 18 Sœurs de la Communauté de regarder ce qu'elles vivent, d'y réfléchir, de discerner, sous le regard de Dieu, les attitudes à avoir, les actions à mener.

Marguerite Chétif, dans les avis qu'elle donne, insiste tout d'abord sur l'union et la bonne intelligence entre compagnes et Sœur Servante, et au sein de la Communauté. Elle encourage ses Sœurs à accomplir leur service avec charité et ferveur qu'elles soient dans les salles des malades ou dans les services généraux. Des résolutions sont prises ensemble, vérifiées la fois suivante, puis reprises au besoin :

⁵⁰ Mémoire de Mathurine Guérin sur l'hôpital d'Angers – 11 juillet 1675

⁵¹ Notices des Sœurs défunttes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

⁵² Notices des Sœurs défunttes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

⁵³ Archives Maison Mère – Dossier Monsieur Gicquel

« ne parler du prochain qu'en bien et en estime, être prudentes et réservées pour ne pas parler des choses qui doivent rester secrètes, savoir quitter le service de Dieu quand le service des malades le requiert. »⁵⁴

Ces réflexions communautaires aident les Sœurs à ne pas s'arrêter aux difficultés, aux médisances, aux calomnies. Ensemble, elles choisissent d'avoir envers tous une attitude pleine de bienveillance, de respect, de douceur. Et surtout elles sont attentives à ce que le service des malades ne souffre en rien des conflits de l'hôpital.

Dans sa lettre, Monsieur Gicquel signale aussi à Marguerite Chétif et bien sûr à toutes les Sœurs, l'importance des partages sur un sujet choisi à l'avance, comme l'on fait à la Maison Mère.

1° qu'on fasse oraison sur le sujet,

2° prenez le jour et l'heure la plus commode,

3° faites parler à chaque conférence deux, trois ou quatre de vos Sœurs commençant par celles qui édifient moins et finissez par celles qui édifient plus,

4° puis dites deux petits mots louant ce qu'on a dit et finissez par la prière.⁵⁵

Par ces partages faits tous les quinze jours, Marguerite Chétif avec sa communauté approfondit les différents articles des Règles. C'est pour toutes un soutien pour les bien vivre et une aide pour faire de leur service un vrai service de Jésus-Christ.

Dans cette même lettre, Monsieur Gicquel parle aussi de la charité spirituelle :

« Ne demandez vos fautes qu'à trois de vos Sœurs chaque mois ».

Marguerite Chétif, très soucieuse d'être toute à Dieu, désire sans doute que les Sœurs l'avertissent souvent. Ces compagnes disent les unes après les autres :

*Elle avait des très bas sentiments d'elle-même, et elle s'accusait de ses fautes avec grand regret et confusion.... Elle était fort prompte à s'accuser de ses fautes. .. Elle s'accusait de ses fautes avec grande humilité, les exagérant plutôt que de les diminuer.*⁵⁶

Peu à peu, devant l'attitude calme, humble, déférente de la Communauté envers tous, l'animosité s'estompe. Mais le travail qui a été demandé aux Sœurs est au-dessus de leurs forces. Elles doivent à six assurer le travail de 8 à 10 personnes. Malgré leur courage, leur ardeur, elles n'y parviennent qu'au détriment de leur santé.

Marguerite Chétif, soucieuse de cet état de choses, en parle aux Administrateurs. Comme elle ne semble pas avoir été entendue, elle rédige un Mémoire détaillant le travail qui est demandé à chaque Sœur. Elle rappelle aussi la promesse faite d'une augmentation de Sœurs si, après un essai, le nombre accordé en 1669 s'avérait insuffisant. Les Administrateurs font la sourde oreille. L'hôpital marche bien ainsi ! Pourquoi vouloir d'autres filles ! En 1673, Monsieur Jolly, Supérieur Général sera obligé d'intervenir proposant ou la décharge des trois emplois : cuisine, dépense, pharmacie, ou l'augmentation de 2 Sœurs. Si les Administrateurs refusent, Monsieur Jolly se verra dans l'obligation de retirer toutes les Sœurs. La discussion traîne en longueur. L'augmentation des deux Sœurs ne sera décidée qu'en juillet 1675.

Entre temps, Marguerite Chétif est rappelée à Paris. Les élections du 14 mai 1674 l'ont élue Économe Générale. C'est avec regret qu'elle quitte le cher hôpital d'Angers où elle a souffert, mais où elle a vécu intensément avec ses Sœurs l'Amour de Dieu et des Pauvres. Coïncidence, c'est encore Mathurine Guérin qui la remplace, comme Sœur Servante à Angers.

Économe Générale.

A la Maison Mère, Marguerite retrouve des Sœurs connues : Nicole Haran est la Supérieure Générale, Françoise Carcireux est Assistante, Renée Laigneau est dépendière. Deux événements importants vont marquer la vie de Marguerite Chétif pendant ce triennat d'Économe.

⁵⁴ Notices des Sœurs défuntes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

⁵⁵ Archives maison Mère : lettre de M.Gicquel du 25 juin 1671

⁵⁶ Notices des Sœurs défuntes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

En décembre 1674, elle est miraculeusement guérie par une relique de saint Clair. Marguerite exprime à Mathurine Guérin, sa confidente, l'émotion qu'elle a ressentie :

*« Vous saurez, ma chère Sœur, que j'étais si malade de la vue que je ne pouvais pas lire un mot. J'ai guéri du jour au lendemain comme miraculeusement après l'attouchement de la relique du Bienheureux Martyr saint Clair. Toute la maison était dans l'étonnement, ne pouvant lire un mot, je me suis trouvée incontinent si soulagée que j'ai écrit toute la journée après. C'est assuré que j'ai grande obligation à ce grand saint ».*⁵⁷

Le deuxième événement comble de joie Marguerite Chétif. En juin 1676 est publiée la vie de Mademoiselle Le Gras, Fondatrice et première Supérieure de la Compagnie des Filles de la Charité. Monsieur Gobillon, curé de la paroisse Saint-Laurent, paroisse de la Maison Mère, a toujours été en admiration devant l'œuvre accomplie par Louise de Marillac et sa Communauté. Il a désiré faire connaître au public l'histoire de la Fondatrice et déclarer à toute l'Église les desseins de sa vocation.⁵⁸ Marguerite Chétif a contribué à cette rédaction en prêtant à Monsieur Gobillon les multiples documents que possédait la Maison Mère : lettres, pensées, écrits divers de Mademoiselle. Les Sœurs ont aussi, plusieurs fois, évoqué leurs souvenirs devant le curé de leur paroisse.

Ce livre comporte plusieurs chapitres. Le premier parle de l'enfance, du mariage, du veuvage de Louise de Marillac : Gobillon écrit que Louise perdit sa mère en bas âge ! Les chapitres suivants sont consacrés à la Compagnie : sa naissance, son évolution. Dans le chapitre 4, nous trouvons le récit de la mort de Louise de Marillac, avec mention de son testament spirituel pieusement recueilli par les Sœurs. Le 5ème chapitre est un recueil des pensées de Mademoiselle. Gobillon précise dans l'introduction du livre :

*Les pensées que j'ai trouvées répandues dans ses écrits m'ont paru si solides, si élevées et si touchantes que je les ai jugées dignes d'être recueillies pour l'instruction de ses Filles, rien n'étant plus capable de leur inspirer l'amour et la fidélité pour leur vocation que la parole de leur Mère, animées et remplies de son esprit.*⁵⁹

Gobillon classe les pensées sous des titres : les mystères de Jésus-Christ, la Vierge Marie, les Vœux, etc. Il signale qu'il n'a rien ajouté que la disposition et l'ordre. Ce classement, s'il est pratique et s'il permet la méditation sur un thème, a pourtant quelques inconvénients. Il rompt le cheminement de la pensée de Louise de Marillac et fait perdre de la vigueur à certaines de ses méditations. Ainsi, vers 1632, Louise de Marillac médite sur l'Eucharistie :

*Le Verbe fait homme a voulu être en la terre afin que tous les hommes ne fussent point séparés de Lui.*⁶⁰

Louise voudrait conformer sa vie à celle de Jésus-Christ et choisit la divine volonté comme règle de sa vie. Gobillon, dans son classement, a partagé ce magnifique texte en deux parties : la première a été reliée aux textes sur l'Eucharistie, et la deuxième est placée sous le titre Volonté de Dieu. Une autre fois, Louise de Marillac médite sur la mort à soi-même au regard du mystère pascal, mystère de mort et de résurrection. Gobillon a scindé ce texte en deux, une partie sous le titre Renoncement à soi-même, une partie sous le titre Résurrection.⁶¹ Ce livre, malgré ces petits défauts, est très précieux, car il nous donne une biographie de Louise de Marillac, écrite par ceux qui l'ont vue vivre, qui l'ont écoutée, qui ont partagé ses peines et ses joies. Les textes cités proviennent tous d'autographes que Gobillon a eus entre les mains. Malheureusement, plusieurs ont été, par la suite, perdus.

Ses dernières années

A la fin de son triennat d'Économe, Marguerite est nommée Sœur Servante à l'hospice du Saint Nom de Jésus à Paris. Elle y reste quelques années, probablement 6 ans, la durée d'un mandat de Sœur Servante. Elle revient ensuite à la Maison Mère, vers 1683-1684.

⁵⁷ Marguerite Chétif à Mathurine Guérin 15 décembre 1674 - Archives Maison Mère

⁵⁸ Gobillon - Vie de Mademoiselle Le Gras - Paris 1676

⁵⁹ Gobillon - Vie de Mademoiselle Le Gras - Paris 1676

⁶⁰ Conformité à la volonté divine - Ecrits 709

⁶¹ Renoncement elle-même - Ecrits 716

Les jeunes Sœurs d'alors, rappellent leurs souvenirs au cours de la Conférence sur les vertus de Marguerite Chétif. Elles se souviennent de cette Sœur âgée qui fut Supérieure Générale et qui vivait si simplement et humblement à la Maison Mère. Quelques-unes d'entre elles étaient en office à la sacristie. Elles ont rencontré Sœur Marguerite pendant un certain temps. Elles ont été frappées par le grand respect qu'elle manifestait aux Prêtres : Le Prêtre, celui qui a reçu le pouvoir de rendre le Christ présent parmi nous ! Ces jeunes Sœurs n'ont jamais oublié l'attitude de Sœur Marguerite devant le tabernacle, attitude toute imprégnée d'adoration et d'amour. D'autres jeunes Sœurs étaient en office aux écritures, c'est-à-dire au Secrétariat. Sœur Marguerite Chétif venait souvent y travailler. Elle était toujours prête à rendre service, à donner un conseil pratique.

*« Elle était si secrète que jamais elle ne disait rien des choses qu'elle craignait pouvoir préjudicier tant soit peu au prochain. »*⁶²

Sœur Marguerite savait adroitement détourner la conversation si les paroles risquaient d'offenser le prochain ou de manquer à la discrétion. Elle allait souvent voir et reconforter les Sœurs malades de l'infirmerie, et quand elle le pouvait, elle visitait les pauvres honteux de la paroisse.

En 1693, les forces de Marguerite déclinent. Elle est obligée de demeurer à l'infirmerie. Elle a alors 72 ans, âge très avancé pour le XVIIème siècle. Elle intensifie sa vie de relation à Dieu, montre une grande ferveur pour s'acquitter de tous les exercices de la Communauté. Simplement, elle accepte les soins qui lui sont prescrits :

*« Elle avait grande soumission à prendre les remèdes qui lui étaient ordonnés quoiqu'elle y eût une extrême répugnance ».*⁶³

Marguerite Chétif avait toujours appréhendé la mort. Mais durant sa dernière maladie, elle ne manifesta aucune crainte pensant qu'il ne s'agissait que d'une petite indisposition. Marguerite Gubillon, l'Assistante Générale, rapporte les derniers instants de Marguerite Chétif :

*Comme on la voyait baisser, on avertit son confesseur de la disposer à recevoir l'Extrême-Onction, crainte de surprise. A quoi la malade se disposa, quoiqu'avec un peu de peine, ne se croyant pas si proche de sa fin, et aussi parce qu'elle espérait communier le lendemain. Comme je fus la voir trois ou quatre heures après qu'elle eût reçu les Saintes Huiles, elle me dit : "Voyez, ma Sœur, on croyait que j'allais mourir, mais je ne suis pas encore morte comme vous voyez". Elle demeura fort tranquille jusqu'à neuf heures. Puis elle dit à celle qui la veillait : "Vous me donnerez un bouillon à onze heures afin que j'aie plus de force pour communier demain..." Elle s'endormit dans l'espérance de cette communion.*⁶⁴

Marguerite Chétif mourut calmement, comme s'endort un enfant, lorsque minuit sonnait.

Vincent de Paul et Louise de Marillac avaient su discerner les grandes qualités de Marguerite Chétif. Sa simplicité, son humilité, sa grande charité ont été la marque de son appartenance à la Compagnie des Filles de la Charité qu'elle a toujours désiré maintenir dans l'esprit que Dieu lui avait donné.

⁶² Notices des Sœurs défuntes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

⁶³ Notices des Sœurs défuntes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470

⁶⁴ Notices des Sœurs défuntes - Paris 1845 – Conférence du 30 janvier 1694 - p. 470